

République Française
Département du Loiret
Commune de Montcresson

ARRETE N° 2026_079

Arrêté portant autorisation de la fête du village dans le parc municipal

Le Maire de MONTCRESSON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Afin de renforcer les liens entre les habitants de Montcresson à l'occasion d'une manifestation conviviale et festive

ARRETE :

Article 1er : A l'initiative de la municipalité, le samedi 12 septembre 2026, a lieu la Fête du Village, dans le parc municipal de 19heures à 2heures (dimanche 13 septembre).

Article 2 : La sonorisation s'arrêtera à 2 heures (dimanche 13 septembre)

Article 3 : L'accès au parc sera interdit au public aux dates et horaires suivants :
Le samedi 12 septembre 2026, de 8h00 à 18h00 (préparation de l'événement).
Le dimanche 13 septembre 2026, de 2h00 à 12h00 (rangement et nettoyage)..

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Le service technique de la commune
- La gendarmerie de Châtillon-Coligny

Fait à Montcresson, le 08/09/2026
Le Maire, Béatrice CLARISSE

